



Hôpital d'Instruction des Armées Legouest
Service de Psychiatrie

Charte du bon fonctionnement de l'Hospitalisation conventionnelle en Psychiatrie

- Le patient est en accord avec le fait d'être hospitalisé, il est donc admis en mode « libre », c'est-à-dire avec son consentement éclairé. Cependant, toute sortie de l'enceinte de l'Hôpital se fera après accord préalable du psychiatre référant au cours du séjour.
- Tout **départ ou sortie injustifiée** durant l'hospitalisation sera considérée comme une **absence injustifiée voire une fugue** et pourra remettre en question l'hospitalisation.
- Une tenue et une attitude correcte sont demandées lors de votre séjour.
- Les personnels du service ainsi que les autres patients doivent être **respectés**.
- Le port du bracelet d'identification est fortement recommandé, il permettra de veiller à votre identification au cours des différents soins prodigués durant votre séjour.
- Un courrier sera adressé à votre médecin traitant afin de l'informer que vous êtes hospitalisé en service de psychiatrie
- **Les portables sont mis sur silencieux et leur utilisation est interdite** lors des ateliers socio-thérapeutiques.
- **Un respect des différents horaires** (rendez-vous divers, prise des traitements, repas, départ et retour de permission) est demandé. Un planning hebdomadaire vous sera transmis et les rendez-vous vous seront rappelés par l'équipe soignante de façon quotidienne.
- Le choix des thérapies réalisées se fait selon une prescription médicale établie à l'entrée.
- Tout **problème médical non psychiatrique** programmable devra être pris en charge par votre médecin traitant ou spécialiste approprié.

Je soussigné(e), _____, né(e) le __/__/__, certifie avoir pris connaissance du règlement du service d'Hospitalisation conventionnelle de Psychiatrie de l'H.I.A. LEGOUEST et accepte le fait qu'en cas de non-respect de ces règles, cela peut conduire à mettre un terme à l'hospitalisation

Fait à _____, le __/__/__

« Lu et approuvé »

Signature